

La condition à formuler au moment d'entrer en état de sacralisation n'obéit pas à une formulation arrêtée

ليس للاشتراط عند الإحرام صيغة محددة
« باللغة الفرنسية »

Cheikh Muhammed Salih Al-Munajjid

محمد صالح المنجد

Traduction: IslamQa

Coordination: Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب

تنسيق: موقع islamhouse

2012 - 1433

IslamHouse.com



La condition à formuler au moment d'entrer en état de sacralisation n'obéit pas à une formulation arrêtée

Celui qui veut formuler une condition en pèlerinage doit il le faire en employant des termes reçus du Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) ou lui est il permis de l'exprimer comme il veut?

Louanges à Allah

Il n'est pas tenu d'employer une formule consacrée puisque ce qu'il y a à dire ne fait pas partie des paroles cultuelles. Ce qui ne relève pas de telles paroles peut être exprimé en ne tenant compte que du sens.»Extrait de Madjmou' fatawa Ibn Outhaymine, 23/26. Il s'agit de dire que si le pèlerin se contente d'exprimer l'idée en disant: si je n'étais plus en mesure d'achever le pèlerinage mineur, j'y mettrais fin».Cela suffirait.